

Service de la Politique de la Ville - Secteur Animation Jeunesse - Attribution de subventions - Année 2001 - 1^{ère} répartition

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, Rapporteur :

1) Depuis de nombreuses années, des bénévoles de l'**Association AGIR/abcd Franche-Comté** s'investissent dans des actions ou dispositifs développés par les structures d'animation de quartier bisontines, municipales ou associatives (accompagnement scolaire, remise à niveau de jeunes en difficulté d'insertion, parrainage de demandeurs d'emploi,...).

Dans le cadre du protocole d'accord qui la lie à la Ville depuis 1998, l'association sollicite une aide financière pour son fonctionnement général.

2) L'**association «De Vous à Nous»** s'est constituée autour d'habitants de la cité Viotte en 2000. Cette structure de proximité souhaite développer différentes activités conviviales et services en direction de la population de ce site (accompagnement scolaire, tournois sportifs, espaces de rencontres,...).

Elle sollicite de la Ville une aide financière lui permettant de structurer ces activités nouvelles.

3) Le **Comité Départemental de Handball**, avec le soutien de la Ville et des acteurs du quartier, développe depuis plusieurs années une action de sensibilisation et de pratique de ce sport collectif sur le quartier des Clairs-Soleils. Une des premières actions développée a été le soutien apporté à la création et à l'accompagnement du Handball Club des Clairs-Soleils.

Pour poursuivre cette relation partenariale, le Comité Départemental de Hand- ball propose à la Ville d'établir une convention précisant les actions développées et le soutien apporté par la Ville.

4) L'**association ANACHRONISME** qui a pour objet de promouvoir l'Histoire, organisera du 13 au 15 avril prochain un festival médiéval sur l'esplanade Granvelle. Les membres de ce collectif, étudiants bisontins, se proposent ainsi de mettre en scène jeux et combats médiévaux, reconstitution d'une forge, repas et pâtisseries à destination du grand public.

Après avis favorable de la Commission Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention :

- . d'un montant de 5 000 F (762,25 €) à AGIR/abcd Franche-Comté
- . d'un montant de 5 000 F (762,25 €) à l'association De Vous à Nous
- . d'un montant de 30 000 F (4 573,47 €) au Comité Départemental de Handball.

La dépense, soit 40 000 F (6 097,96 €), sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant, chapitre 92.824.6574.47001.

- d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Comité Départemental de Handball,
- d'attribuer une subvention de 6 000 F (914,69 €) à l'association ANACHRONISME.

Cette dépense de 6 000 F (914,69 €) sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant, chapitre 92.422.6574.47041 après transfert de la somme du chapitre 92.422.6714.47041.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2001.